

Le mouvement sportif en deuil



Juan Antonio Samaranch.

Le mouvement sportif a appris avec une immense tristesse la disparition de grands personnages, sportifs ou dirigeants qui auront marqué l'histoire du sport français et international.

Le 21 avril dernier, **Juan Antonio Samaranch**, 7^e président du Comité International Olympique, et président d'honneur, s'est éteint à 89 ans. Élu en 1980, le Catalan a profondément transformé le Mouvement Olympique. Réformateur, il aura modernisé le Mouvement Olympique et lui aura assuré une Unité salvatrice. Des transformations juridiques (obtention du statut d'ONG, création du Tribunal Arbitral du Sport, de l'Agence Mondiale Antidopage), à l'ouverture au développement durable, en passant par la création du Musée Olympique... les contributions de Juan Antonio Samaranch marqueront durablement l'histoire de l'Olympisme.

Quelques jours plus tôt, **Piotr Nurowski**, président du Comité Olympique Polonais depuis 2005 et membre du Comité Exécutif des Comités Olympiques Européens, décédait tragiquement à l'âge de 64 ans, dans la catastrophe aérienne survenue à Smolensk le 10 avril, dans laquelle le président de la République et toute la délégation polonaise qui l'accompagnait ont perdu la vie. M. Nurowski se rendait à Katyn pour rendre hommage, au nom du Mouvement Olympique de Pologne, aux Olympiens assassinés à Katyn durant la Seconde Guerre mondiale. Auparavant, le 8 mars 2010, à Luchon, **Guy Lapébie** nous quittait, à l'âge de 93 ans. Le nom de Lapébie fait partie des annales dorées du cyclisme. Doyen des champions Olympiques français, il avait obtenu, à Berlin en 1936, les médailles d'or de la course en ligne et de la poursuite par équipe et l'argent de la course en ligne individuelle. Vainqueur de deux étapes du Tour de France, il avait terminé troisième de la Grande Boucle en 1948. Autre champion disparu, le 11 avril, **Jean Boiteux**, premier médaillé d'or Olympique français de l'histoire de la natation grâce à sa victoire sur 400 m nage libre à Helsinki en 1952. Cette Gloire du sport français, avait intégré l'International Swimming Hall of Fame,

le panthéon de la natation mondiale, en 1982. Conseiller technique régional en Aquitaine, président du Syndicat National des Activités Physiques et Sportives pendant dix ans, Jean Boiteux avait d'abord été un grand nageur, avant de devenir un dirigeant respecté du sport français.

Le 8 avril, **Pierre Rostini**, 90 ans, président de l'Association des anciens de l'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF) décédait à Paris. Issu de la Résistance, il avait participé à la création de l'Union Internationale des Étudiants en 1946 et organisé les Jeux Universitaires de 1947 en France. Engagé dans la Francophonie, il avait également présidé l'Union nationale des clubs universitaires et le Paris Université-Club. Il est l'un des fondateurs du Comité Français Pierre de Coubertin et de l'Académie Nationale Olympique Française.



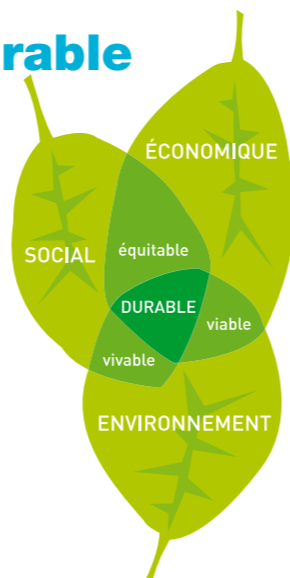
Piotr Nurowski

Denis Masegla, président du CNOSEF, et Pierre Camou, président de la Fédération Française de Rugby ont été nommés Chevaliers de la Légion d'honneur par un décret paru le 2 avril 2010 au *Journal Officiel*.

RENDEZ-VOUS Lancement des premières Assises du sport et du développement durable

Les premières Assises du sport et du développement durable ouvriront le 20 mai 2010 aux Salons de l'Aveyron à Paris (17 rue de l'Aubrac, 75012). Organisé par le secrétariat d'Etat aux Sports et par le CNOSEF, elles permettront de définir une stratégie partagée pour un développement durable du sport. La journée nationale de lancement des Assises verra l'intervention de Rama Yade, secrétaire d'Etat chargée des Sports, et de Denis Masegla, président du CNOSEF, de représentants de fédérations, du ministère de l'Écologie ou d'ONG environnementales, ainsi que de sportifs, d'élus des collectivités locales et d'acteurs du monde économique. Le débat se poursuivra sous la forme d'Assises interrégionales échelonnées jusqu'en octobre. Le CNOSEF, qui avait initié l'Agenda 21 du sport français en 2003, voit dans ces Assises la poursuite de l'engagement du mouvement sportif en faveur du développement durable.

► Contact :
sporteterritoires@cnocef.org



La lettre du CNOSEF

Lettre bimestrielle éditée par le Comité national olympique et sportif français (Maison du sport français - 1, avenue Pierre de Coubertin - 75640 Paris Cedex 13)
Contact : communication@cnocef.org
Directeur de la publication : Denis Masegla
Conception/Réalisation : Terre de Sienne
Impression : ILR.

La lettre n°13 mai 2010 du CNOSEF

9 Français sur 10 soutiennent Annecy !

La phase de requérance, première étape du processus de candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2010, est dans sa dernière ligne droite. Fort d'un soutien populaire considérable, le comité de candidature finalise sa structuration.

Le 12 mars dernier à Lausanne, les réponses au questionnaire de Ville requérante d'Annecy 2018 a été remis au Comité International Olympique (CIO) par une délégation annécienne emmenée par Edgar Grospron, directeur général de la candidature depuis le 29 janvier 2010. Antoine Dénériaz, Aimé Jacquet, Gwendal Peizerat, et les techniciens du Comité de candidature étaient présents à ses côtés pour cette étape importante dans la procédure de candidature.

Le concept général avait déjà été présenté à la presse internationale à Vancouver le 15 février 2010, par Edgar Grospron, Denis Masegla, Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé et des Sports, ainsi que par le maire d'Annecy, Jean-Luc Rigaut, et les médaillés Olympiques Florence Masnada et Gwendal Peizerat. Mais le dossier technique, dévoilé à la presse le mercredi 24 mars, répond à un cahier des charges très précis et apporte des précisions essentielles. Il se compose de 25 questions correspondant à neuf thématiques.

Première phase du processus de sélection du CIO, la remise du dossier technique, baptisé « *procédure d'acceptation des Candidatures* », permettra au CIO d'apprécier l'aptitude des trois villes requérantes à bien organiser l'événement. C'est en effet sur la base de ce document technique que le CIO désignera en juin prochain les villes retenues pour accéder au rang de « *villes candidates* », en vue de l'ultime vote, programmé le 6 juillet 2011.



Edgar Grospron, directeur général de la candidature d'Annecy.

De ce dossier ressort notamment une statistique intéressante. Selon un sondage CSA, 88 % des Français soutiennent la candidature d'Annecy 2018 et 90 % d'entre eux affirment également que l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en 2018 aurait un effet positif pour la France. D'ores et déjà, ce dossier permet donc « *de prendre toute la mesure du haut niveau d'excellence que propose Annecy 2018* » a déclaré Edgar Grospron.

À noter par ailleurs, que jeudi 1^{er} avril, près de 1 200 représentants des forces économiques savoyardes ont participé au lancement du Club 2018. Cette association d'entreprises régionales destinée à soutenir la candidature d'Annecy vient compléter le programme de marketing commun au CNOSEF établi avec de grandes entreprises nationales : adidas, EDF, La Française des Jeux, Orange, Tarkett, Aréa-Groupe Eiffage, Somfy, Groupe BPCE.

► Plus d'information sur
www.franceolympique.com - www.annecy2018.com



Alain Méthiaz, chef de mission, Denis Masseglia, président du CNOSF, et Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé et des Sports, en conférence de presse au Club France de Vancouver.

Francophonie et Clubs France à Vancouver

Saviez-vous que près de 45 pays francophones ont participé aux Jeux Olympiques d'hiver de Vancouver ?

Pays bilingue, franco-anglais, le Canada a œuvré à mettre en valeur la langue de Molière, autour notamment d'une « *Place de la Francophonie* » installée sur Granville Island, quartier touristique situé dans la baie de False Creek. Cette Place a accueilli de nombreuses activités – théâtre, animation de rue, musique, clowns, mimes, marché des saveurs, expositions – destinées à faire vivre aux visiteurs une « *expérience culturelle francophone canadienne authentique* ». Dans le cadre du programme « *Relayons la flamme de la francophonie* », l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et le Comité Consultatif sur les Langues Officielles (CCLO) mis en place par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Vancouver (COVAN), ont remis au CIO et aux organisateurs des prochains JO (Londres, Sotchi et Rio) un guide des bonnes pratiques linguistiques.

Pour ces Jeux Olympiques, Pascal Couchepin, qui fut le président de la Confédération suisse en 2003 et 2008, avait été désigné Grand Témoin de la Francophonie. Il a no-

tamment été accueilli au Club France de Vancouver, installé au cœur du quartier de Shaughnessy, jeudi 11 février, par Denis Masseglia, en présence de Madame Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé et des Sports, de Messieurs Jean-Claude Killy, Guy Drut et Denis Oswald, membres du CIO, et de la délégation française arrivée à Vancouver le jour même. Le dîner, sur le thème de la Francophonie, s'est achevé sur un concert exceptionnel de Louis Bertignac, l'ancien guitariste du groupe Téléphone.

Le Club France est en effet devenu pendant un mois une petite ambassade française, pour ne pas dire francophone, tant d'un point de vue sportif qu'institutionnel ou culturel. Artistes (Garou, Roch Voisine...), médaillés Olympiques ou représentants des mondes sportifs et politiques s'y sont côtoyés sur toute la durée des Jeux. Un second Club France était par ailleurs installé dans la station de Whistler où se tenaient une partie des épreuves Olympiques. Ces Clubs France ont notamment accueilli deux conférences de presse communes à l'État et au mouvement sportif, représenté par Denis Masseglia et Alain Méthiaz, chef de mission : le 12 février à Vancouver, avec Roselyne Bachelot-Narquin, et le 27 février à Whistler, avec Rama Yade. Ces rendez-vous ont permis de faire valoir, comme l'évoquait Alain Méthiaz : « *l'originalité de notre modèle sportif qui fait que nous sommes réunis tous les trois à cette table !* ».

Notons par ailleurs que l'action du CNOSF en faveur de la Francophonie se concrétisera, les 25 et 26 mai prochains, par la création de l'association des Comités Nationaux Olympiques (CNO) francophones. Cette association aura pour but de favoriser la coopération entre ces CNO et viendra compléter le dispositif mis en place l'an dernier avec l'Association Francophone des Académies Olympiques.



Alexandre Garcia, consul général de France à Vancouver et Pascal Couchepin, Grand témoin de la Francophonie pour les JO d'hiver 2010.

Visite du CNO irakien

Du 18 au 21 mars 2010, le Comité National Olympique et Sportif Français a reçu à Paris une délégation du Comité National Olympique d'Irak menée par son président, Raad Hammoodi Al-Dulaimi, et par son secrétaire général, Adel Fadhil Ali. Les représentants irakiens ont notamment rencontré Denis Masseglia, Jean-Pierre Mougin, secrétaire général du CNOSF, et de nombreux élus du sport français, envisageant avec eux les perspectives de reconstruction du sport irakien.



Raad Hammoodi Al-Dulaimi, président du CNO irakien.

L'Irak avait fait son retour aux Jeux Olympiques d'Athènes après seize ans d'absence. En mai 2008, le gouvernement irakien avait dissout le CNO reconnu et soutenu par le CIO pour y imposer sa tutelle. Face à cette ingérence, le CIO avait, le 4 juin 2008, suspendu le CNO irakien. Seuls deux athlètes avaient été autorisés à participer aux compétitions Olympiques de Pékin. Désormais reconstitué après la tenue d'élections libres en son sein, le CNO irakien effectuait là sa première visite à la Maison du sport français depuis 2004.

► Retrouvez l'interview
du président du CNO irakien sur
www.franceolympique.com

Paris sportifs des satisfactions pour le sport français

L'Assemblée nationale a adopté le 6 avril 2010 le projet de loi relatif à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne. Ce vote satisfait le mouvement sportif sur deux points primordiaux.

Tout d'abord, le droit de propriété des organisateurs, et en premier lieu des fédérations sportives, sur leurs compétitions, a été consolidé. En rendant obligatoire le dialogue entre organisateurs et opérateurs, cet outil de régulation, ardemment défendu par le CNOSF, devrait permettre de préserver le patrimoine du mouvement sportif construit et développé depuis des années grâce à ses investissements financiers, matériels et humains. Il est par ailleurs essentiel en vue de la préservation de l'éthique et de l'équité des compétitions.

Ensuite, le texte de loi fixe un prélèvement sur les mises faites sur les paris sportifs en ligne et dont les produits, affectés au Centre National de Développement du Sport, ne seront pas plafonnés (1,3 % en 2010, 1,5 % en 2011, 1,8 % en 2012). Cette source de financement solidaire et durable du sport constitue un enjeu majeur pour la pérennité du sport français.

L'ordonnance dopage a été adoptée

Dans le cadre de la loi du 21 janvier 2009 portant réforme de l'hôpital, le gouvernement a été habilité à procéder par voie d'ordonnance pour modifier les dispositions du Code du Sport en vue d'accroître l'efficacité des dispositifs de protection de la santé des sportifs, ainsi que de lutter contre le dopage et le trafic de produits dopants, mais également d'assurer la conformité du Code du Sport avec le code de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009. Consulté en janvier 2010, le CNOSF a eu à ce sujet de fructueux échanges avec le ministère de la Santé et des Sports. Il a pu faire de nombreuses observations techniques, en particulier sur la question des prérogatives de l'AFLD.

Agents sportifs vers une réglementation

En mai 2008, le sénateur Jean-François Humbert avait initié une proposition de loi sur les agents sportifs. Adopté au Sénat en juin 2008, ce texte avait été transmis à l'Assemblée nationale en juin 2008. Auditionné tant par le Sénat que par l'Assemblée nationale, le CNOSF avait alors exposé ses propositions relatives aux agents, émanations des orientations sur le sport professionnel regroupées au sein de la publication *Ensemble pour un sport européen*. Ces préconisations étaient articulées autour de trois grandes thématiques (l'accès, l'exercice et le contrôle de la profession d'agents sportifs) et avaient été très largement reprises dans la proposition de loi.

Par la suite mis en suspens, le texte est revenu sur le devant de l'actualité parlementaire en ce début d'année 2010. Entre-temps, la perspective d'une législation européenne s'était éloignée. Après un réexamen par la Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale, le 24 février, la proposition de loi la plus stricte qu'auparavant, a été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale les 23 et 24 mars et renvoyé en seconde lecture au Sénat.

À défaut de cadre supranational, cette avancée législative permettra de mieux encadrer la profession d'agent sportif et donnera aux fédérations les moyens d'accroître leurs prérogatives. Parmi les principaux points de cette loi : la faculté du paiement direct par un club de l'agent sportif mandaté par un joueur ; la suppression de la licence personne morale ; l'encadrement de l'activité des agents étrangers et communautaires intervenant sur le territoire national ; le renforcement des incompatibilités permettant de limiter les conflits d'intérêts... mais aussi l'aggravation des sanctions pénales.

Cette loi pourrait donc être bientôt définitivement adoptée, à la satisfaction du CNOSF et du mouvement sportif, impliqués depuis 2008 dans des opérations de soutien à ces modifications législatives. Il ferait de la France le pays doté de la réglementation la plus exigeante en matière d'agents sportifs.



Après transmission au Conseil d'État, le texte de l'ordonnance, vient d'être publié au *Journal Officiel* du 16 avril 2010. Le CNOSF doit désormais travailler de concert avec le ministère de la Santé et des Sports sur les projets de décrets d'application.

À noter par ailleurs, sur le même sujet, la tenue, les 12 et 13 mars derniers au CNOSF, du 10^e colloque national de lutte et de prévention du dopage, avec notamment une réflexion sur le passeport biologique et sur les trafics de produits dopants.

► Contact :
santesport@cnosf.org

Référence : Ordonnance n° 2010-379 du 14 avril 2010 relative à la santé des sportifs et à la mise en conformité du Code du Sport avec les principes du code mondial antidopage, consultable sur www.franceolympique.com

► Contacts sur ces trois sujets :
juridique@cnosf.org
► Retrouvez les textes de loi ainsi que la publication *Ensemble pour un sport européen* sur www.franceolympique.com